

au Conseil municipal le 29 mars 2018. Ensuite, le document sera transmis aux autorités compétentes qui auront un délai de 3 mois pour communiquer leur avis. Une enquête publique sera alors réalisée par un commissaire enquêteur sur une période d'un mois. A l'issue de l'avis d'enquête publique, le PLU pourrait entrer en vigueur.

#### Qualité de l'air dans les écoles

Mr le Maire rappelle l'obligation au 1er janvier 2018 d'appliquer la loi (S. ROYAL) sur le contrôle de la qualité de l'air dans chaque bâtiment des établissements scolaires.

La commune de Tourville-sur-Arques comporte 3 bâtiments. Les bureaux de contrôle coûtent environ 2200 € par bâtiment. Les maires ont demandé à l'Agglo une assistance sur ce dossier pour réduire les dépenses et pouvoir gérer de manière plus autonome cette obligation. Dieppe-Maritime propose d'acheter les capteurs nécessaires à la prise de mesure (pouvant être réalisée par un agent technique communal). Le prix des capteurs est d'environ 120 € à 130 € l'unité. La commune financerait le coût des frais d'analyses estimés à environ 150 € l'unité. Ces mesures auront une durée de validité de 7 ans.

A terme, ce sont tous les établissements publics qui devront être contrôlés.

#### Budget des écoles communales – Combien ça coûte ?

A titre d'information, et comme il le fait ponctuellement pour divers pôles de dépenses communales, Mr le Maire communique le montant des charges financières que représentent les écoles maternelle et élémentaire sur l'année 2017 :

Frais de fonctionnement	100 738.80 € (Energies, fournitures, transports, entretien...)	
Investissement	10 583.82 € (Fenêtres + VMC + ordinateurs)	
Frais de personnel détachés à l'école maternelle et participation des services techniques à l'entretien		68 153.70 €
Soit un total de 179 476.32 €		

Mr le Maire précise que la commune a participé aux frais de repas de cantine pour un montant de 7471.07 € et a attribué un agent supplémentaire à l'aide aux repas des petits pour un montant de 5532.24 €.

En comparaison, le CCAS a dépensé 6698,78 € en 2017 en colis et repas aux aînés.

#### Point Travaux (par le 2ème adjoint)

Salle polyvalente : travaux d'accessibilité réalisés. Reste à terminer la clôture sur le côté le long du voisin + le marquage au sol Accessibilité.

Ecole maternelle : rénovation de la cuisine, partie cuisson, terminée

Assainissement bas de Tourville : parties privées presque terminées. Reste 3 propriétés à raccorder.

Ecoles et cantine : Interphones posés

Défense incendie : Pas d'informations complémentaires du SDIS depuis novembre.

Placette près du chemin du château : En attente de conditions météo plus favorables

Cimetière : agrandissement de l'espace cinéraire : cavurnes posées, les bordures restent à terminer.

Coussins berlinois rue Guy de Maupassant : en attente car le Département a prévu de refaire la route.

Balayage de la voirie : le calendrier annuel est en ligne sur le site de la commune.

Boîte à livres : posée semaine du 19 au 24 février. Réalisée gratuitement avec des bénévoles.

#### Exonération de la Taxe d'habitation

L'estimation transmise par le Sénateur Mr Didier MARIE pour 2020 serait de 80 % de foyers exonérés (environ 348 foyers), représentant la somme de 128497 €. La commune n'a pas d'information sur le mode de compensation.

**Prochain Conseil municipal : Jeudi 29 Mars 2018 à 18 h30 (Budget et PLU)**

**Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire Clôture la séance du Conseil municipal à 19 H 45.**



# TOURVILLE INFOS

Tél : 02.35.04.40.41 Fax : 02.35.04.86.59  
e-mail : [mairie.tourville.surarques@wanadoo.fr](mailto:mairie.tourville.surarques@wanadoo.fr)  
Site de la commune : [www.tourville-sur-arques.fr](http://www.tourville-sur-arques.fr)

Édition : Avril 2018



## « 0 € »

Malgré la baisse des dotations de l'état et les difficultés que nous rencontrons pour établir le budget, la fiscalité communale n'augmentera pas en 2018.

Pour les investissements, la priorité sera donnée à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, la loi nous oblige à des contrôles, exemple : « qualité de l'air dans les écoles et bientôt dans les établissements recevant du public ». En plus, nous investirons pour la sécurité particulièrement face aux écoles. Sont également programmés des travaux de voiries. La réfection de la « Rue de Miromesnil » et de la « Rue Guy de Maupassant » sont prévues prochainement et seront entièrement prises en charge par le Département.

Lionel AVISSE

Maire

### VIE COMMUNALE

« Bravo les gars » a été mis en avant-première dans le précédent « Tourville Infos », Monsieur Lionel Avisse avait rendu hommage à nos agents techniques pour leur efficacité lors de l'épisode de pluies verglaçantes de début mars. Cette petite équipe est composée de Bertrand, Jean-Claude, Mickaël et d'Antoine. En ce début de printemps, vous pouvez découvrir, pour le plaisir des yeux, plusieurs parterres fleuris qui ornent les rues de notre village. Ils sont l'œuvre des « jardiniers » de la commune.



### SORTIE SCOLAIRE DES MATERNELLES



Les élèves de maternelles, leurs maîtresses, et accompagnatrices ont profité d'une journée d'aventure au parc de Biotropica de Val-de-Reuil. Départ en bus à 9h, puis journée d'émerveillement. Le matin : visite de la serre tropicale, découverte des poissons, petites grenouilles, chauves-souris, aras, crocodiles, reptiles... sans oublier la végétation luxuriante et les magnifiques plantes dont le palmier bouteille. Au déjeuner, formidable ambiance pour le pique-nique et le soleil était au rendez-vous !! L'après-midi a permis de visiter le parc extérieur, et de faire d'autres rencontres surprenantes comme : les pélicans, kangourous, fennecs,

guépards, suricates, et biens d'autres espèces. Après cette magnifique journée, certains enfants se sont endormis dans le bus sur le trajet du retour.



### DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL POUR LE C.E.I.

#### Qui peut devenir famille d'accueil ?

Il n'y a pas de profil famille type, ni de famille d'accueil parfaite. Le CEI, recherche des familles d'accueil volontaires, ouvertes et enthousiastes à l'idée de partager leur quotidien avec un lycéen étranger. Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, avec ou sans enfant, vous pouvez accueillir !

Le jeune sera considéré comme un réel membre de votre famille, avec des droits et devoirs. L'investissement du jeune étranger doit lui permettre de nouer des relations avec son nouvel entourage.

Si vous souhaitez devenir famille d'accueil, contactez le CEI au **02.99.20.06.13** ou en remplissant le formulaire de contact.

#### Pourquoi accueillir un lycéen étranger ?

Accueillir un étranger, c'est une manière de voyager ! En partageant de nombreux moments avec votre invité, vous pourrez mieux connaître son pays et partager vos cultures.

Pour vous-mêmes et vos proches, du plus jeune au plus âgé, l'accueil d'un lycéen étranger est un excellent moyen de développer curiosité et compréhension, à l'égard du monde qui nous entoure.

Un relationnel fort de complicité se tisse au fil du séjour et ce lien perdure dans le temps.

### CALENDRIER DES ANIMATIONS A VENIR ET DATES A RETENIR

<b>Dimanche 22 Avril 2018</b>	Marche organisée par Loisirs & Fêtes (à 9h00 au calvaire)
<b>Lundi 23 Avril 2018</b>	Carnaval des écoles de 14h30 à 16h00
<b>Lundi 23 Avril 2018</b>	Conseil Municipal

Imprimé par nos soins

Ont participé à la rédaction :

Les membres de la Commission du journal : Mme Renaudie, Mme Boitout, Mr Charasse  
Directeur de la publication : Mr le Maire  
Conception faite par Sonia

## CARNAVAL DES ECOLES

Le traditionnel « Carnaval des écoles » investira les rues de Tourville le lundi 23 avril 2018 à partir de 14h30. Les enfants seront déguisés (thème autour de la couleur orange). N'hésitez pas à apporter de vieux vêtements ou déguisements de cette couleur aux institutrices si vous ne vous en servez plus. Le rassemblement est prévu devant les écoles, et déambulation dans les rues comme l'an passé. « Petits et grands » sont invités à venir nombreux !!



## FETE DES ECOLES



Les écoles de Tourville sur Arques, maternelle et primaire, organisent leur « Fête des écoles » le vendredi 15 juin 2018 à partir de 15h au Presbytère. Cette manifestation est ouverte à tous. Il y aura pour les enfants des stands de jeux et pour les adultes une loterie. De nombreux lots sont à gagner !! Si vous avez des lots, des objets publicitaires..., à nous donner que vous pouvez récupérer auprès des entreprises, commerces..., n'hésitez pas à les apporter directement aux écoles.

## MARCHE ORGANISEE PAR LOISIRS ET FETES

« Loisirs et Fêtes » a organisé une marche le dimanche 18 mars. Les participants étaient au rendez-vous à 9h sur la Place du Calvaire malgré le froid. Un parcours de 9.2 kms a été proposé depuis le Calvaire : direction sortie de Tourville par la Rue Guy de Maupassant, puis vers « les Mazies », « le Beaumaine » et retour sur Tourville dans la bonne humeur !!

A noter : prochaine marche le Dimanche 22 Avril 2018, rendez-vous à 9h sur la Place du Calvaire. Pour tous renseignements, merci de contacter Mr Marc Boitout au 02.35.82.36.40.



## ANNULATION DE LA FOIRE A TOUT

L'Association « Loisirs et Fêtes » **ANNULE** sa traditionnelle Foire à Tout. Initialement annoncée le 29 avril 2018, celle-ci sera reportée ultérieurement, et nous vous précisons prochainement une autre date à retenir. Merci de votre compréhension.

## NUISANCES

**Aboiements des chiens** : « Une nuisance trop fréquente et très gênante »

Régulièrement, les services municipaux reçoivent les réclamations d'administrés ayant à subir les nuisances provoquées par des aboiements fréquents et intempestifs des chiens de leurs voisins.

Aboier est certes un comportement normal pour un chien, mais les aboiements continus intempestifs, prolongés, ne constituent plus un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

**En effet, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, et cela peut-être le cas pour les aboiements des chiens, est puni d'une amende de 3e classe (jusqu'à 450 €).** (Art. R 1334-31 du Code de santé publique)

**Si de plus, les aboiements des chiens sont provoqués par les maîtres de ceux-ci, en vue de troubler la tranquillité d'autrui, ce comportement peut être puni d'un an d'emprisonnement et de 1500 € d'amende.**



## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 12 février 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Lionel AVISSE, Maire.  
A 18H 35 Mr le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

### Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017

Le Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité, sans observation.

### Validation du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Tourville-sur-Arques

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile relative à la prévention des risques de toute nature, l'information, l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement impose dans son article 13 l'élaboration des plans communaux de sauvegarde par les communes.

Le plan communal de sauvegarde est l'outil opérationnel essentiel d'aide à la gestion de crise. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

La commune de Tourville-sur-Arques est exposée à de nombreux risques tels que les risques majeurs : Risque inondation (ruissellement, débordement), Risque cavités souterraines, Risque transport de matières dangereuses

Ainsi que les risques suivants : Risque nucléaire, Risque falaises mortes, Risque de canicule, Risque épisodique neigeux, Risque de vent violent / tempête

Depuis 2014, la commune a mené une réflexion pour répondre à ses obligations en matière de communication, d'organisation et de recensement des vulnérabilités et des moyens. Aujourd'hui, le schéma général du plan communal de sauvegarde est défini, et il convient de le valider.

Bien évidemment, il s'agit d'un document qui a vocation à être réactualisé dès que nécessaire (suite à des exercices, une nouvelle organisation, une modification majeure du territoire) et au moins une fois par an.

Vu la création de la commission PCS pour la mise en place du plan communal de sauvegarde, lors de l'élection du maire et des adjoints, du tableau du Conseil municipal en date du 28 mars 2014,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix Pour :

-Décide D'adopter le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Tourville-sur-Arques.

### Demande de subvention au titre de la DETR 2018

Défense Extérieure contre l'Incendie : Installation d'un Poteau d'incendie

Mr le Maire informe le Conseil municipal du dossier de travaux d'installation d'un poteau d'incendie dans le cadre de la Défense Extérieure contre l'Incendie au carrefour de la rue des Champs et de la rue du Centre (secteur non couvert).

Une consultation a été entreprise auprès d'entreprises. VEOLIA spécialisée dans ce type de travaux a été retenue par la commission Travaux pour un montant de devis de 3715.61 € H.T soit 4458.73 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de voix Pour :

Sollicite une subvention de l'Etat d'un montant aussi élevé que possible pour le financement des travaux d'installation d'un poteau d'incendie dans le cadre de la Défense Extérieure contre l'Incendie,

S'engage à inscrire les dépenses prévues pour la réalisation de ces travaux au chapitre 21 du budget primitif 2018.

### Demande de subvention au titre de la DETR 2018 et auprès du Conseil Départemental

Mise aux normes Accessibilité Ecoles communales – Agenda ADAP

Mr le Maire informe le Conseil municipal du dossier de travaux de mise aux normes de l'Accessibilité des écoles communales conformément à notre agenda ADAP approuvé le 25 juillet 2017.

Une consultation a été entreprise auprès d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux. La commission Travaux a retenu :

La SARL AUVRE Hervé a été retenue pour un montant de devis de 3263.93 € H.T soit 3916.72 T.T.C.

L'entreprise CBTP a été retenue pour un montant de devis de 1300.00 € soit 1560.00 € TTC.

L'entreprise Benoit CAQUELARD a été retenue pour un montant de devis de 3525.00 HT soit 4230.00 € TTC.

L'entreprise Michel LECLERC a été retenue pour un montant de devis de 1250.52 € HT soit 1500.62 E TTC.

Le montant global des devis s'élevant à 9339.45 € HT soit 11207.34 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de voix Pour, sollicite une subvention de l'Etat et du Conseil Départemental d'un montant aussi élevé que possible pour le financement de la mise aux normes de l'Accessibilité des écoles communales conformément à l'agenda ADAP,

S'engage à inscrire les dépenses prévues pour la réalisation de ces travaux au chapitre 21 du budget primitif 2018.

### Demande de subvention au titre de la DETR 2018 et auprès du Conseil Départemental

Travaux de rénovation énergétique Ecoles élémentaire et maternelle

Mr le Maire informe le Conseil municipal du dossier de travaux de restauration énergétique aux écoles élémentaire et maternelle visant à remplacer les anciennes fenêtres et portes d'accès des écoles par des menuiseries extérieures complètes isolantes certifiées Qualibat RGE et permettre de réaliser des économies d'énergie. Il précise que c'est la deuxième phase de travaux, une première phase de remplacement de fenêtres ayant débuté en 2017.

Une consultation a été entreprise auprès d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux. La SARL AUVRE Hervé a été retenue par la commission Travaux pour un montant de devis de 10 923.90 € H.T soit 13 108.68 T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de voix Pour, sollicite une subvention de l'Etat et du Conseil Départemental d'un montant aussi élevé que possible pour le financement des travaux de restauration énergétique des écoles élémentaire et maternelle, S'engage à inscrire les dépenses prévues pour la réalisation de ces travaux au chapitre 21 du budget primitif 2018.

### Demande de subvention au Titre de la DETR 2018 et auprès du Conseil Départemental Réfection de la voirie communale CR n° 7

Mr le Maire informe le Conseil municipal du dossier de travaux pour la réfection de la voirie communale CR n° 7, actuellement très dégradée et présentant un caractère dangereux à la circulation.

Une consultation a été entreprise auprès d'entreprises. L'entreprise CBTP spécialisée dans ce type de travaux a été retenue par la commission Travaux pour un montant de devis de 4720.05 € H.T soit 5664.06 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de voix Pour, sollicite une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental au titre des aides à l'investissement des communes pour 2018 pour la réfection de la voirie communale CR n° 7, S'engage à inscrire les dépenses prévues pour la réalisation de ces travaux au chapitre 21 du budget primitif 2018.

### Communications et informations

#### POINT PLU

Réunion en mairie le 17 janvier 2018 avec les intervenants : DDTM, SCOT, AGGLO et le Cabinet SOLIHA, pour accord conforme sur le PLU avant validation par le Conseil municipal et lever les contradictions de la réunion précédente.

Le projet d'aménagement Bertin 2ème tranche serait autorisé pour 20 à 22 logements et ainsi permettrait d'avoir des parcelles plus grandes et en harmonisation avec la 1ère tranche. La mise en zone constructible d'une parcelle rue des Champs d'une capacité de 10 à 12 logements et 7 parcelles sur les dents creuses permettrait une projection de construction d'environ 41 maisons sur dix ans.

Le cabinet SOLIHA rédige actuellement le projet avec toutes les informations. Celui-ci sera communiqué au Conseil municipal pour relecture vers le 13 mars 2018. La commission PLU se réunira le 20 mars 2018 pour d'éventuelles corrections avant présentation pour délibération